

Demande de baptême : Promotion Jean-Michel LÉBOULAIRE

Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire,
Monsieur le Directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire,

Mesdames, Messieurs les personnels de l'École nationale d'administration pénitentiaire,

Chers collègues,

Monsieur le Directeur nous sollicitons la validation de notre nom de baptême.

Il s'agit de Jean-Michel LE BOULAIRE.

Jean-Michel le Boulaire est né le 28 mai 1952, après des études littéraires, il passe le concours d'éducateur pénitentiaire et entre en formation à l'École nationale de l'administration pénitentiaire en octobre 1976 en intégrant la 11^o promotion d'éducateurs, à Fleury-Mérogis. Il a été affecté à la Maison d'arrêt de Paris la Santé au printemps 1978.

Dès le début des années 80, motivé par une prise en charge globale des personnes placées sous-main de justice, il a œuvré pour la création d'un service départemental réunissant les Comité de Probation et d'assistance aux libérés (CPAL) et les services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires.

Dans l'optique de cette méthode d'accompagnement, il a milité pour qu'il y ait une vraie réflexion d'ensemble sur la prison et la politique pénale menée à l'époque. Il fut l'un des principaux animateurs et organisateurs du colloque qui s'est tenu en 1982 intitulé « Prisons : quel changement ?

Jean-Michel Le Boulaire, n'a eu cesse de travailler à l'amélioration des conditions de détention en introduisant l'idée d'un régime minimum des droits des individus incarcérés par le droit à la santé, à

l'éducation, à la défense contradictoire devant les autorités administratives.

Pour lui, l'entrée dans les prisons de spécialistes provenant d'autres administrations devaient être favorisée tel le ministère de la santé et de la solidarité ou encore l'éducation nationale.

Les travaux et les conclusions émanant de ce colloque, seront le socle des réformes de la vie quotidienne en prison porté à partir de 1983 par le garde des sceaux Robert BADINTER.

On peut citer parmi celles-ci la mise en place des parloirs sans dispositif de séparation, le développement des activités culturelles et le décroisement de l'institution pénitentiaire.

La loi de 1994 viendra inscrire ces évolutions dans le texte : en confiant la santé des détenus au ministère de la santé, le développement des alternatives à l'incarcération avec la création du travail d'intérêt général.

A ce titre, nous souhaitons rendre hommage à son engagement qui a contribué à façonner l'avenir de la filière insertion et probation.

Il avait la vision d'un nouveau métier partant du corps des éducateurs et des assistantes sociales, qui donnera naissance au corps des CPIP dans des services départementaux avec la création d'une direction spécifique.

Les SPIP d'aujourd'hui en sont l'émanation directe.

Jean-Michel Le BOULAIRE, c'est aussi un professionnel qui a mené un travail de réflexion en devenant chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, le CESDIP. Il écrira avec Claude FAUGERON plusieurs articles de référence : « La création du service social des prisons depuis 1945 », « l'évolution de la réforme pénitentiaire en France de 1945 à 1958 » et « Prisons et peines de prison : éléments de construction d'une théorie » en 1991 puis en 1992 « « Quelques remarques à propos de la récidive ». (.....)

Jean-Michel LE BOULAIRE s'en est allé un 31 décembre 1995 dans un accident de la route. (...) Disparu trop tôt, on oubliera son influence majeure dans les évolutions de l'institution pénitentiaire depuis les années 80 (...)

Monsieur le directeur (...), Jean-Michel Le BOULAIRE a mené des combats et porté des valeurs professionnelles qui font sens pour nous(...) anciens conseillers pénitentiaire d'insertion et de probation devenus, depuis le mois de février 2022, des directeurs Pénitentiaire d'insertion et de probation.

Nous voilà à la fin de cette formation d'adaptation dans nos nouvelles fonctions et missions.

En six mois, nous avons changés de costume, cette formation d'adaptation reconnaît nos expériences. Nous sommes désormais riches de nouvelles compétences et nous nous engageons à exercer nos fonctions avec les valeurs du service publique pénitentiaire avec loyauté, avec humilité et honneur. Monsieur le directeur, nous sommes fières de servir notre administration.